

**DECRET N°2010-234 DU 11 JUIN 2010**

Portant création et composition du comité national chargé d'organiser et de conduire la réflexion scientifique dans le cadre de la commémoration des 50 ans d'indépendance du Bénin.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n°90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 Mars 2006 ;
- Vu** le décret n°2009-260 du 12 juin 2009 portant composition du gouvernement ;
- Vu** le décret n°2007-465 du 16 octobre 2007 portant attribution, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique ;
- Vu** le décret n°2007-442 du 02 octobre 2007, portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique ;
- Vu** le décret n°92-185 du 13 Juillet 1992, portant création, organisation et fonctionnement du Comité National chargé des Manifestations Officielles (CO. NA. M. O) ;
- Sur** proposition conjointe du Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique et du Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité Publique ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 19 mai 2010.

## DECRETE :

**Article 1<sup>er</sup>** : Dans le cadre de la commémoration des 50 ans d'indépendance du Bénin, il est créé un Comité National chargé de conduire et de coordonner la réflexion scientifique de cet important évènement.

Ledit comité national a donc la responsabilité organisationnelle de toute la réflexion scientifique liée à l'évènement.

**Article 2** : Le Comité National Scientifique de commémoration des 50 ans d'indépendance du Bénin est composé comme suit:

- Président d'honneur : Albert TEVOEDJRE, Médiateur de la République ;
- Président du Comité : Norbert Cossi AWANOU, Recteur de l'UAC ;
- Vice-président : Raphaël DARBOUX, Vice-recteur de l'UAC ;
- Secrétariat Permanent (Coordination): - Sylvain Coovi ANIGNIKIN (Histoire)
  - Bellarmin Coffi CODO (Histoire)
  - Toussaint Yaovi TCHITCHI(Linguistique)
  - Agnès Zanouvi GRIMAUD (Droit)
  - Gervais KISSEZOUNON (Philosophie)
  
- Membres :
  - Responsable du sous-comité *Recherche documentaire* : Michel VIDEGLA (Histoire)
  - Responsable du sous-comité *Conférences départementales* : Sébastien SOTINDJO (Histoire)
  - Responsable du sous-comité *Colloque National* : Jérôme ALLADAYE (Histoire)
  - Responsable sous-comité *Evaluation* : Albert TINGBE-AZALOU (Sociologie-Anthropologie)
  - Responsable sous-comité *Budget et matériel* : Murielle GNONRONFOUN
  - Gabriel Bio Sénou OROU BAGOU (Lettres)
  - Moïse LALEYE (Droit)
  - Marc OYEDE (Géologie).

**Article 3** : Le Comité National Scientifique de commémoration des 50 ans d'indépendance du Bénin est subdivisé en cinq sous-comités ci-après :

- 1- le Sous-Comité Recherche Documentaire ;
- 2- le Sous-Comité Conférences Départementales ;
- 3- le Sous-Comité Colloque National ;
- 4- le Sous-Comité Evaluation ;
- 5- le Sous-Comité Budget et Matériel.

**Article 4 :** La coordination des activités au sein du Comité est assurée par le Secrétariat Permanent qui en est ainsi l'animateur principal.

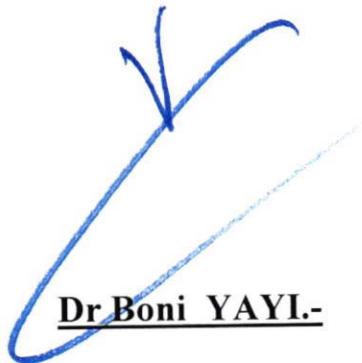
**Article 5 :** Les moyens matériels et financiers nécessaires au déroulement des travaux dudit comité national sont fournis par le Ministre de l'Economie et des Finances.

**Article 6 :** Ledit Comité National peut faire appel à toutes personnes susceptibles de l'aider à accomplir efficacement sa mission.

**Article 7 :** Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à Cotonou, le 11 juin 2010

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat , Chef du Gouvernement,



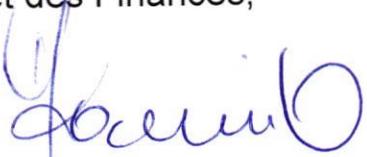
**Dr Boni YAYI.-**

Le Ministre d'Etat Chargé de la Prospective, du Développement, de  
l'Evaluation des Politiques Publiques et de la Coordination de l'Action  
Gouvernementale,



**Pascal Irénée KOUPAKI**

Le Ministre de l'Economie  
et des Finances,



**Idriss L. DAOUDA**

Le Ministre de l'Intérieur  
et de la Sécurité Publique,



**Armand ZINZINDOHOUE**

Le Ministre de l'Enseignement Supérieur  
et de la Recherche Scientifique,



**François Adébayo ABIOLA**

**Ampliatiions** : PR 6 - AN 4 - SGG 4 - CC 2 – CS 2 HCJ 2 HAAC 2 – CES 2 –MECPDEPP-  
CAG 4- MEF 4 – MISP 4 -MESRS 4 AUTRES MINISTERES 26 – FADIB 4 – DGBM-DCF-  
DGTCP-DGID-DGDDI 5 – BN-DAN-DLC 3 – GCONB-DGCST-INSAE 03 – BCP-CSM-  
IGAA 3 – UAC-ENAM-FASEG 3 - JO 01.

